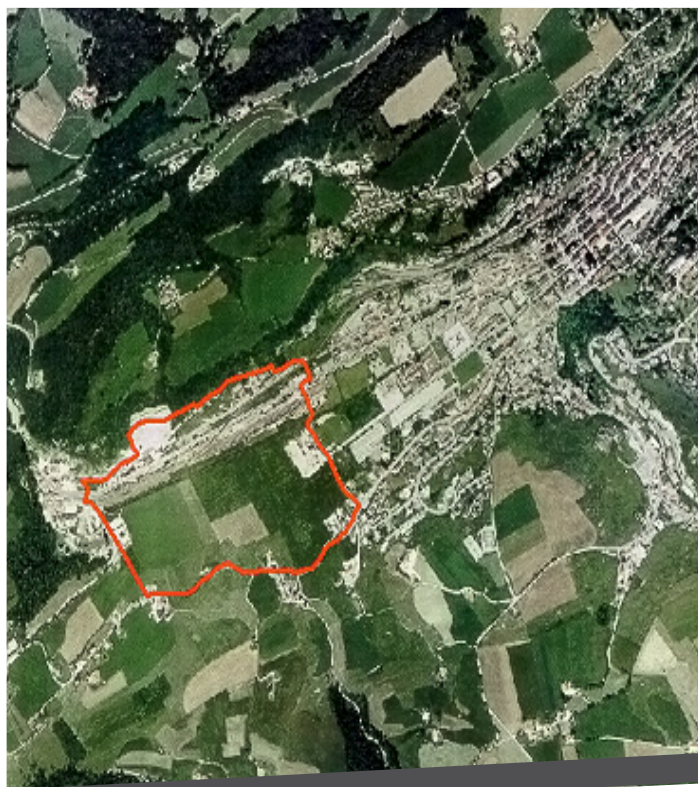


Col-des-Roches

Le Locle

PRESENTATION

Le projet du Col-des-Roches se situe dans le prolongement ouest de la ville du Locle, à proximité de la frontière française. Le Locle souhaite revaloriser ce périmètre de 43 hectares, porte d'entrée en Suisse, inscrit au sein du périmètre urbain. Le projet poursuit quatre objectifs : créer un nouveau plan d'eau - le Lac noir, construire un nouveau quartier d'habitation et d'activités, valoriser la gare voyageurs et développer des activités culturelles et touristiques dans l'ancienne carrière du Col-des-Roches. La nouvelle zone naturelle autour du Lac noir accueillera des activités de détente et de loisirs. Le site doit permettre de créer un lien harmonieux entre la ville industrielle et la nature. Les autorités souhaitent ainsi concrétiser le projet issu du concours européen de jeunes architectes European 9.

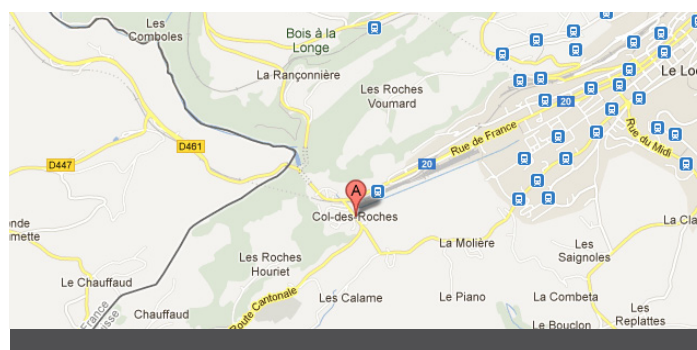


Le secteur du Col-des-Roches, situé à l'ouest de la ville du Locle représente un espace de développement stratégique pour le canton et la ville. ©Ville du Locle, service de l'urbanisme

Col-des-Roches

Pôle de développement

Le Locle



ORIGINE

Le site du Col-des-Roches était autrefois un vaste marécage, traversé par la rivière du Bied. Après avoir accueilli un moulin, puis des abattoirs, le lieu est devenu une attraction touristique avec l'ouverture des moulins souterrains au public en 1988, visités par plus de 30'000 personnes par an. Lieu de passage et zone aujourd'hui mal définie, le site du Col-des-Roches jouit d'un emplacement stratégique sur l'axe franco-suisse. C'est la raison pour laquelle la Ville du Locle souhaite planifier son développement et donner une image plus séduisante à ce lieu de transit. Voici les principes qui ont guidé le projet : utilisation mesurée du sol, respect du paysage et contribution au dynamisme de la ville. Plusieurs terrains sont actuellement propriété du canton. La Ville du Locle a créé une réserve financière pour acquérir toutes les parcelles qui se trouvent dans le périmètre du site et afin de faciliter la mise en œuvre du programme de développement.



CARACTERISTIQUES

Etat d'avancement : Planification

Début planification : 02.2012

Type de maîtrise foncière: Public

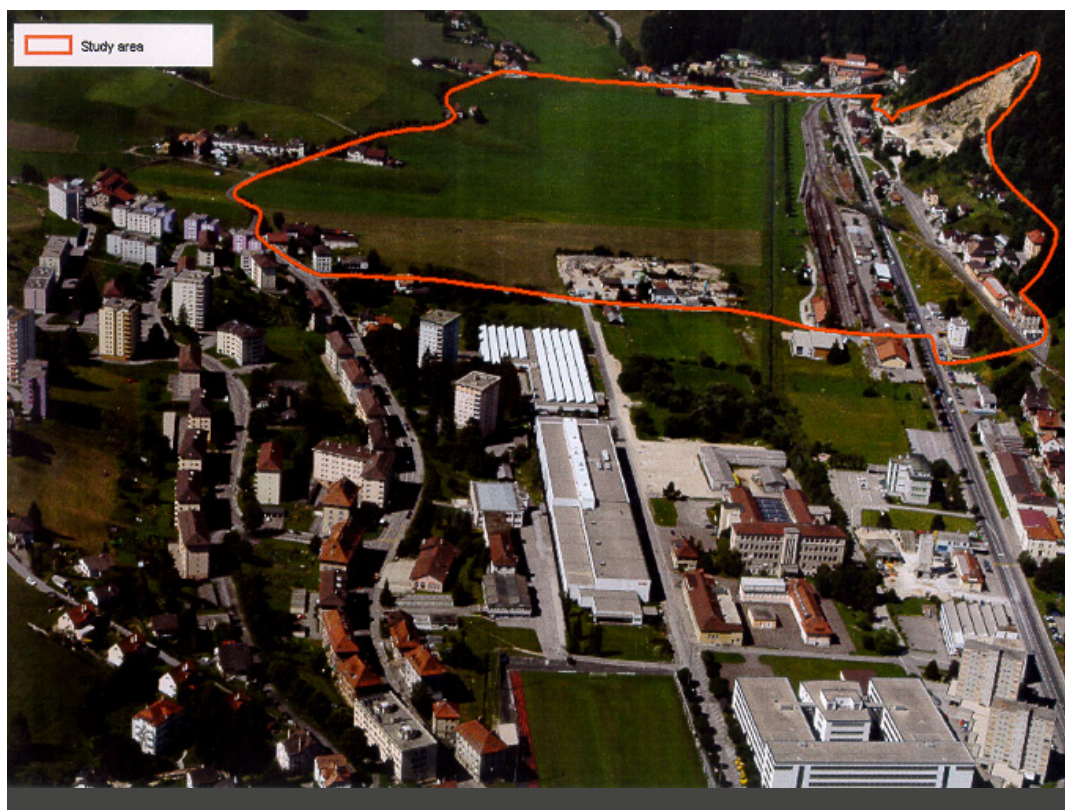
Zone d'affectation selon la réglementation communale :

Actuellement en
Zone urbaine 2
(ZU2) et Zone rurale (ZR)

Surface du terrain: 230000 [m2]

Focus

DEVELOPPEMENT DURABLE
QUALITES PAYSAGERES
QUALITE DE VIE



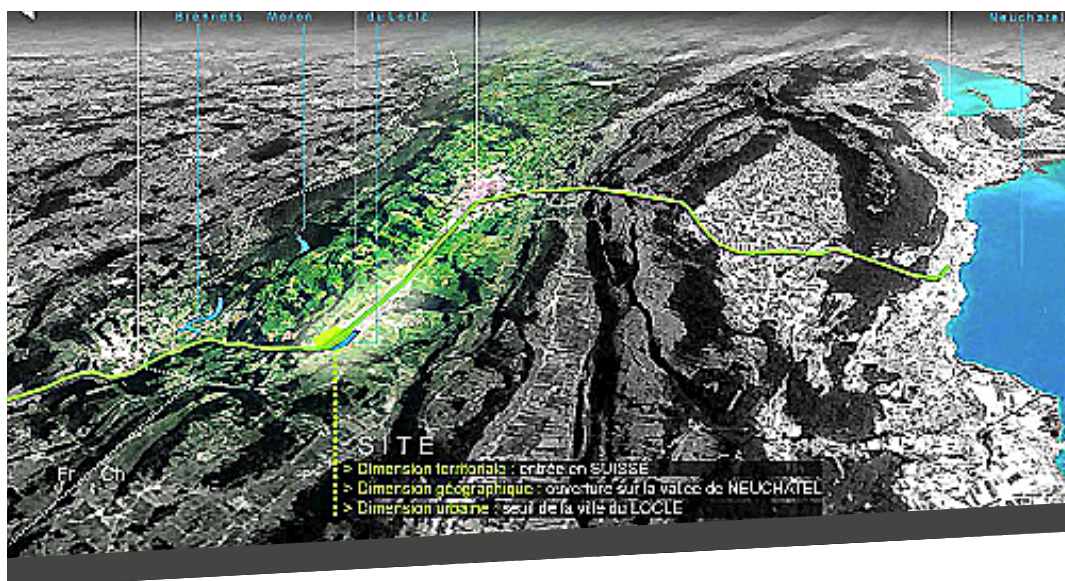
Ce périmètre de 23 hectares est principalement constitué d'une plaine, d'une carrière, d'un site touristique (Moulin souterrain), de plusieurs entreprises ainsi que d'une gare marchandises. ©Ville du Locle, service de l'urbanisme

DEVELOPPEMENT DURABLE

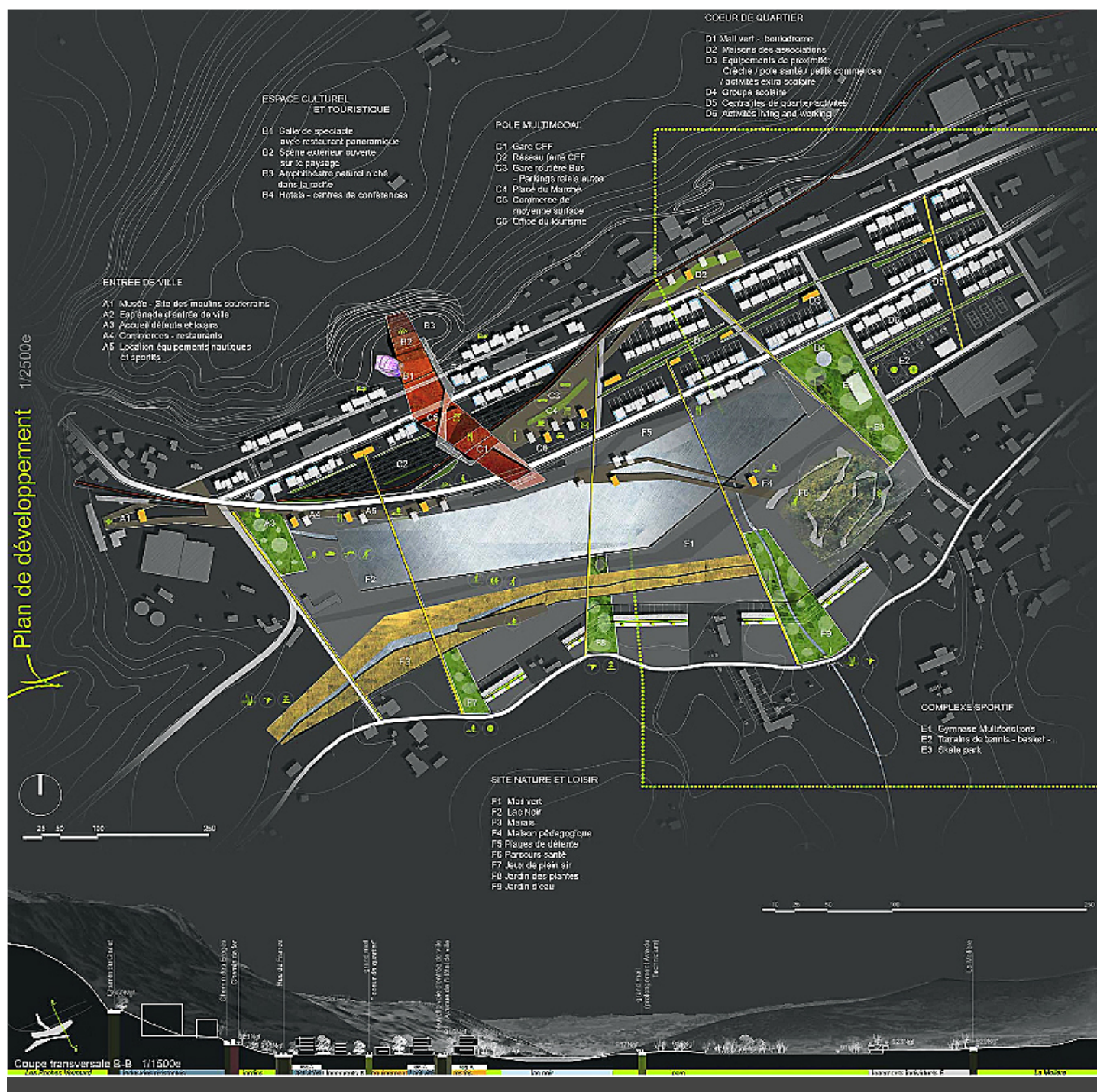
Le réaménagement du site doit permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants et contribuer au dynamisme de la commune. Il s'appuie sur le projet-lauréat du concours Europan 9 qui s'est déroulé entre 2006 et 2008. Un plan directeur de quartier est aujourd'hui à l'étude. Il doit répondre aux exigences légales et satisfaire aux principes du développement durable. Ce projet respecte les trois piliers du développement durable : développement économique, social et environnemental.

Le site accueillera des activités économiques (entreprises, PME) et un éco-quartier mixant différents types de logements. Il est également prévu une mise en valeur des tourbières et la création d'un lac naturel en supprimant la pratique du drainage. L'achat de la totalité des terrains par la Ville du Locle permettra de réaliser un nouveau site de taille considérable, à la fois cohérent et conforme aux besoins d'expansion de l'agglomération.

La première étape de la réhabilitation du Col-de-Roches passera par la création du Lac noir. Plusieurs mesures favorisant la mobilité douce sont prévues : aménagement d'une promenade en bord de lac, en prolongement du Chemin des rencontres et construction d'un Park & Ride pour voyageurs et pendulaires aux alentours de gare du Col-des-Roches. La nouvelle gare doit jouer un rôle central dans le futur du site, de la ville et de ses relations transfrontalières. Le projet est d'ailleurs soutenu par l'agglomération urbaine du Doubs et le Groupement de coopération transfrontalière.



Le projet se situe à la frontière française et représente la porte d'entrée en ville et en Suisse. ©Europan



La requalification du Col-des-Roches repose autour de trois empreintes paysagères : Lac Noir, Zone Marécageuse et Nouvel écoquartier. ©European

QUALITES PAYSAGERES

Dans leur projet primé «Empreintes», les lauréats du concours European 9 mettent en avant l'espace naturel et la qualité du paysage du Col-des-Roches. Ils se basent sur trois éléments essentiels de l'identité du site :

Le lac noir : le nouveau plan d'eau rappelle l'histoire du site et fait référence à l'origine étymologique du nom de la ville du Locle (dérivé du nom latin lacus). La création d'un nouveau lac augmente l'attrait paysager du lieu et permet de développer des activités de détente et de loisirs.

Le réaménagement de la zone marécageuse qui se trouve en bordure du lac : ce marais constitue un écosystème naturel pour la faune et la flore. Il permet un cheminement aisé pour piétons et promeneurs. La zone de marais ainsi que le lac permettent de préserver de vastes étendues naturelles et conserver la qualité paysagère du site.

La création d'un éco-quartier favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle : ce nouveau quartier d'habitation intégrera la gare et ses commerces. Cette zone se déploiera entre le lac et la montagne. Elle englobera également le site touristique des moulins souterrains. La création de cette troisième zone doit permettre une densification maîtrisée, tout en préservant de grands espaces naturels aux alentours.

